

**Nombre de conseillers élus :**

15

**Séance extraordinaire du 2 juin 2022**

**à 18h00**

**Conseillers en fonction :**

15

**Sous la Présidence de M Bruno EYDER, Maire**

**Conseillers présents et  
représentés :**

13

**Membres présents :** MM ANDRIC Nicolas, BLANCHE Éric, MEYFROIDT Olivier, RAULIN Bernard. MMES FEIBEL Anne, HOMMEL Laurence, KOPP Catherine, SEYFRITZ Anne-Marie, WEBER Véronique.

**Absents excusés:** Mmes LACOUTURE Agathe, MAETZ Mélanie (procuration à HOMMEL Laurence) ; Ms BAAS René (procuration à SEYFRITZ Anne-Marie), FOESSER Christian, WETLEY Jean-Philippe (procuration à EYDER Bruno).

**Secrétaire de Séance :** FEIBEL Anne

**Date de convocation : 30 mai 2022**

**30/22 GESTION DE LA STRUCTURE PERISCOLAIRE ET ALSH D'ALTORF –  
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : choix du délégataire**

Par délibération n° 03/22 du 24 janvier 2022, le Conseil Municipal a adopté suite à l'arrivée à échéance du contrat actuel le 31 août prochain, le principe du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) sous forme d'affermage pour l'exploitation et la gestion d'une structure périscolaire et ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** les articles L 1411-1 à L.1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 03/22 du 24 janvier 2022 décidant le lancement de la procédure de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la structure périscolaire et ALSH d'Altorf,

**Vu** le rapport de la commission de délégation de service public, analysant les propositions des candidats admis à présenter une offre pour l'exploitation et la gestion de la structure d'accueil périscolaire et ALSH d'Altorf

**Vu** le rapport de synthèse de Madame Anne-Marie SEYFRITZ, Adjointe au Maire en charge du dossier,

**Considérant** que la proposition de la Commission est de retenir comme délégataire l'organisme OPAL et qu'il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix définitif du délégataire pour la conclusion de la convention de Délégation de Service Public d'une durée de 6 ans, à compter du 1er septembre 2022

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- **APPROUVE** le rapport d'analyse de la commission DSP
- **ACCEPTTE** l'offre de l'OPAL telle que présentée dans son offre
- **ATTRIBUE** la délégation de service public pour les prestations d'accueil périscolaire et ALSH d'Altorf à l'association O.P.A.L. (Organisation Populaire des Activités de Loisirs) dont le siège social est situé 18 rue de la Division Leclerc à 67000 STRASBOURG
- **APPROUVE** les termes du contrat de délégation de service public et de ses annexes
- **DECIDE** de fixer les tarifs tels qu'annexés au contrat de délégation,
- **ACTE** que ladite convention de Délégation de Service Public à intervenir débutera le 1<sup>er</sup> septembre 2022, sur une durée de 6 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans la procédure de Délégation de Service Public liée à l'exploitation et à la gestion de la structure périscolaire et ALSH d'Altorf pour les 6 années à venir (convention de DSP, convention de mise à disposition des locaux, tarifs,...)

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
EYDER Bruno		KOPP Catherine	
ANDRIC Nicolas		LACOUTURE Agathe	
BAAS René		MAETZ Mélanie	
BLANCHE Eric		MEYFROIDT Olivier	
FEIBEL Anne		RAULIN Bernard	
FOESSER Christian		SEYFRITZ Anne-Marie	
HOMMEL Laurence		WEBER Véronique	
		WETLEY Jean-Philippe	